

COMMUNE DE VICHÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Sont présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, M. LAUVERGNAT, Mme QUENENSSE, M. BEREAU, M. FOURMY, Mme COTTEREAU, Mme MARTINE, M. LETOURNEUR

Secrétaire de séance : M. FOURMY

Membre(s) absent(e)(s) :

Le dernier compte-rendu du 7 janvier 2025 est approuvé.

DELIBERATIONS :

6-OBJET : SUBVENTION "FOYER RURAL VICHÈRES" ANNEE 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue une subvention de 100 € au "Foyer Rural Vichères" pour l'année 2025

M MORAND, M LETOURNEUR, membres du Foyer Rural ne participent pas au vote.

7-OBJET : SUBVENTION PARTAGE EN MUSIQUE ANNEE 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue une subvention de 50 € à « Partage en Musique » pour l'année 2025

MME MARTINE membre de Partage en Musique ne participe pas au vote.

8-OBJET : SUBVENTIONS 2025

MAISON FAMILIALE RURALE DE BEAUMONT LES AUTELS	15
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUES	20
UNC SECTION TRIZAY-VICHÈRES	20
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
UNION DEP DON SANG BENEVOLE 28	25
ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	25
ASS CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	20
ADMR BEAUMONT	50
100 KMS DU PERCHE	20
CLUB DE L'AMITIE	50
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	15
CROIX ROUGE FRANCAISE	20
LUTINS DU PARC	30
LES P'TITS PERCHES	70

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue les subventions pour l'année 2025

9-OBJET : TARIF SOIREE CHOUCROUTE 2025

Le conseil municipal décide que soit organisée comme chaque année une soirée choucroute et fixe les tarifs à :

25 € pour un adulte,
10 € pour un enfant de 8 à 12 ans.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs à compter de 2025

10-OBJET : SUBVENTION CCAS 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue une subvention de 2 500 € au CCAS pour l'année 2025.

11-OBJET : TARIF CAUTION SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide de réviser le tarif de la caution/réservation pour la location de la salle polyvalente à compter du 01/03/2025 et fixe le tarif à 300 €,

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le nouveau tarif

12-OBJET : SUBVENTION "COMITE DES FETES" ANNEE 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue une subvention de 150 € au "Comité des fêtes " pour l'année 2025

M. LAUVERGNAT, membre du Comité des fêtes ne participe pas au vote.

TRAVAUX :

Jeux extérieurs : Le budget prévu pour la création d'une aire de jeux pour enfants est de 13 000€. Monsieur LETOURNEUR présente le devis de la société MAG EQUIP, pour deux jeux et le sol amortissant, qui se monte à 9003,60€ TTC. Tenant compte des dépenses supplémentaires qui s'ajoutent, il est approuvé par le conseil municipal par 8 voix pour et une abstention (le maire).

Réparation du portail du cimetière : Le conseil municipal donne son accord pour la remise en état du portail suivant le devis de la SARL Les Forges de Grez sur roc pour un montant de 4344€ TTC.

Avancement du Projet de logements dans les locaux de l'école : Trois devis (BECETH, Véritas et Delage et Couliou) ont été reçus concernant l'audit énergétique du projet de logements dans les locaux de l'école. Monsieur le maire donne des informations suite aux réunions et aux échanges qu'il a eu avec les trois bureaux d'études et enverra les propositions aux conseillers municipaux. En fonction des commentaires, il choisira le prestataire.

URBANISME :

Deux CUa ont été déposés :

Au nom de Maître Boucheron pour la succession de Madame GROUX au 4 La Grande Vove
Au nom de Maître Boucheron pour la succession de Monsieur GOUPY André Les Garennnes

Une Déclaration préalable déposée par Madame REBOUL au 9 rue de la Forge pour la pose de volets.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS :

AQUAVAL :

1-MODIFICATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL AQUAVAL : Suite à la démission de Madame Christelle DE NORMANDIE de son mandat de conseillère municipale de la Commune d'Arcisses.

Siègeront désormais au sein du conseil syndical :

Membres titulaires

- Nadège LE BAIL
- Aline VAUDRON

Membres suppléants

- Hervé DREUX
- Didier LETANG

2-DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE PISCINE/BOWLING AQUAVAL : L'assemblée délibérante, à l'unanimité : Approuve le choix de l'entreprise VERT MARINE en tant que concessionnaire du centre AQUAVAL pour une durée de 6 ans à partir du 01/01/2025

Parc du Perche :

Extraits de la séance du 6 février 2024 :

III. Compte de gestion et compte administratif 2024 et affectation du résultat du budget du Parc

Les résultats de 2024 sont synthétisés comme suit

(annexe n°1) : LIBELLES		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Opérations	2 335 272,33	2 429 686,58	421 061,61	946 234,34		2 756 333,94	3 375 920,92
2024							
Résultat de l'exercice		94 414,25		525 172,73		619 586,98	
Résultats 2023 reportés en		847 234,23		-356 980,16		490 254,07	
2024							
Résultat 2024 cumulés		941 648,48		168 192,57		1 109 841,05	
Restes à réaliser	586 812,48		581 139,63	586 812,48			581 139,63
Résultat de clôture		941 648,48		162 519,72		1 104 168,20	

Budget primitif 2025 du Parc

Ce budget a été construit en inscrivant les crédits pour lesquels les plans de financement sont aboutis et dont le démarrage est prévu au cours du premier semestre 2025. Le démarrage de ces actions est conditionné à la signature des conventions avec les financeurs ou aux délibérations de ces derniers.

Dans le cas inverse, le budget des actions est équilibré par de l'autofinancement.

La seule exception concerne Natura 2000 en Normandie et en Centre - Val de Loire qui correspondent à de l'ingénierie interne au Parc.

Le programme d'actions 2025 est inscrit dans sa totalité au budget, à l'exception des actions suivantes :

- Atlas de la biodiversité communale
- Zones humides tourbeuses
- Étude des enjeux écologiques
- Sensibilisation et préservation des espèces

Recettes de fonctionnement

Concernant l'exercice 2025, les cotisations statutaires, pour les communes membres, seront inscrites à hauteur de 135 900 € avec une cotisation à 1,80 € par an par habitant pour les communes et une participation de 20 € pour les communautés de communes.

Aussi s'ajoutent les contributions des Régions et des Départements à hauteur de 931 343 €. Ainsi, le montant des cotisations statutaires, pour l'exercice 2025, seront inscrites à hauteur de **1 067 243 €**.

Le 5 décembre 2024, la commission d'enquête a remis son rapport relatif à l'enquête publique organisée dans le cadre de la révision de la Charte du Parc. La commission d'enquête a ainsi émis un **avis favorable**, assorti de quelques recommandations.

DIVERS :

Demande du foyer pour utiliser l'ancienne cantine : Le conseil municipal donne son accord pour que toutes les associations de Vichères utilisent la salle. Celle-ci devra être rendue propre après chaque utilisation. Un verrou sera posé sur la porte donnant dans la salle de réunion.

Eclairage parking salle des fêtes : A la demande de Christian Letourneur, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux avec la participation financière du foyer rural. Un devis, auprès de la société EIFFAGE, va être demandé dans le but de faire une demande de subvention. Si cette solution ne paraît pas intéressante, les travaux seraient pris en charge par la commune avec l'aide de bénévoles du foyer rural. Dans ce cas la partie câblage électrique sera réalisée par une entreprise.

Utilisation de la salle des fêtes suite à des obsèques : La salle peut être prêtée gratuitement suite à la demande préalable de la famille, pour une durée limitée. Le règlement sera modifié.

Révision règlement cimetière (cave-urnes) : Cette question sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil pour prise d'une délibération.

Remplacement des tables de la salle des fêtes : Le devis est accepté par le conseil municipal et la commande va être passée pour la somme de 2038.32€TTC

QUESTIONS DIVERSES :

Les travaux demandés et votés concernant la fosse septique du presbytère sont retardés suite aux précipitations de ces derniers temps.

Un accord à été signé entre la SACEM et l'association des maires, afin de proposer aux communes de moins de 500 habitants, un forfait pour toute manifestation musicale organisée par la commune. Suite à la proposition du maire d'y adhérer, le conseil municipal valide.

La séance est levée à 22h30

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
FOURMY	Nicolas	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude	
QUENENSSE	Murielle	
COTTEREAU	Emilie	

